

AR Prefecture

016-211601380-20240708-DCM202407_05-DE
Reçu le 09/07/2024
Publié le 09/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 23 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 8 juillet 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 02/07/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mrs FREMINET, CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, Mmes BEL, DIABY, JUIN, GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. FREMINET à Mme AUDRA
De Mme BEL à Mme CHEMINADE
De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS
De Mme JUIN à Mme GINGAST
De Mme GOMES DA COSTA à Mme VASLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BADALIAN

Délibération : 2024-07-05

Finances - Décision modificative budgétaire n°2 (Budget principal)

Rapporteur : P. LAINE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024-03-08 du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif pour l'année 2024,

Vu la délibération du conseil municipal du 24/06/2024 adoptant la décision modificative 1/2024 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à des écritures comptables concernant le budget principal de la Commune,

Considérant la nécessité de prendre en compte dans les écritures comptables du budget principal des besoins nouveaux,

Il est proposé de modifier le BP 2024 pour le budget principal de la Commune comme suit, en investissement :

- Besoin imprévu de 2 chariots de service au restaurant scolaire (devenus hors service)

AR Prefecture

016-211601380-20240708-DCM202407_05-DE
 Reçu le 09/07/2024
 Publié le 09/07/2024

- Ajustement de la dépense relative au groupe scolaire (achat de matériels et équipements)
- Besoin pour le financement d'une étude sur le secteur de Chausseloup / Thouérat – estimée à 35 000€ et prise en charge conjointement par GrandAngoulême, le Département, les Communes de Fléac et Saint Yrieix, la DDT et le SYBRA
- Actualisation du coût de la reprise des données pour le logiciel de gestion du cimetière (de 720€ à 1 800€)
- Ajustement de la dépense relative au cimetière (achat de cavurnes)

EN INVESTISSEMENT					
Sens / Section	Op. / ART.	Objet	BP 2024 + DM1	DM.2	TOTAL après DM
DI	315 / 2188	Restaurant scolaire / Autres immobilisations corporelles	4 500,00 €	500,00 €	5 000,00 €
DI	345 / 2188	Groupe scolaire / Autres immobilisations corporelles	50 500,00 €	-500,00 €	50 000,00 €
DI	347 / 21316	Cimetière / cavurnes	10 000,00 €	-7 080,00 €	2 920,00 €
DI	384 / 2031	Thouérat – Pluvial / études	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
DI	269 / 2051	Hôtel de Ville / logiciel cimetière	407 060,00 €	1 080,00 €	408 140,00 €
Sous-total de la section d'investissement				0,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°02-2024,
- D'AUTORISER Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à FLEAC, le 8 juillet 2024

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 09 JUIL. 2024

Réception du : 09 JUIL. 2024

Mise en ligne le : 10 JUIL. 2024

Le Maire, Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département